

**98,398**  
TOTAL PERSONNES EN DÉPLACEMENTS FORCÉS

**81,802** Réfugiés dont **62,830** enregistrés

**16,307** Personnes déplacées internes

**289** Autres personnes

**PRINCIPALES COMMUNES**

Tibiri	23247
Guidan Roundji	21991
Madarounfa	6283
Chadakori	5645
Guidan Sori	5639
Saé Saboua	25

**CARTOGRAPHIE DES PERSONNES CONCERNÉES**

**LEGENDE**

- Sous délégation
- Réfugiés
- Personnes Déplacées Internes
- Autres Personnes
- Région
- Département
- Commune

Les limites et les noms utilisés sur cette carte n'impliquent pas une acceptation officielle par les Nations Unies.

Contrairement aux autres régions du Niger, Maradi ne dispose pas des demandeurs d'asile et compte principalement deux catégories de personnes relevant du mandat du HCR, notamment, les réfugiés et les personnes déplacées internes.

La population des réfugiés présente une diminution de 7% par rapport à avril 2023. Elle constitue 83% de la population concernée dans la région de Maradi. Ils proviennent tous du Nigeria.

Au cours de la même période, le nombre de déplacées internes a également connu une augmentation de 7%. Bien que le chiffre des personnes déplacées ait augmenté, Maradi compte le plus bas nombre de personnes déplacées internes au Niger soit un total de 4% des personnes déplacées au Niger sont installés dans la région de Maradi.

